

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 11 juillet 2018, adressée au Secrétaire général  
par la Représentante permanente du Pakistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 29 juin 2018 qui vous est adressée par le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Abdullah Hussain Haroon, dans laquelle il vous demande de prêter d'urgence attention à la détention arbitraire et à la dégradation de l'état de santé de l'illustre ancien combattant et dirigeant cachemirien, Shabbir Ahmad Shah, président du Parti démocratique de la liberté du Jammu-et-Cachemire, dans le centre pénitentiaire indien notoire de Tihar.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Maleeha **Lodhi**



**Annexe à la lettre datée du 11 juillet 2018 adressée  
au Secrétaire général par la Représentante permanente  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 29 juin 2018, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre pakistanais des affaires étrangères**

Je vous écris pour vous demander de prêter attention d'urgence à la détention arbitraire et à la dégradation de l'état de santé d'un illustre ancien combattant et dirigeant cachemirien, Shabbir Ahmad Shah, Président du Parti démocratique de la liberté du Jammu-et-Cachemire, dans le centre pénitentiaire indien notoire de Tihar. M. Shah, à l'instar de nombreux autres dirigeants cachemiriens, est la cible des vendettas politiques de l'Inde, détenu uniquement pour ses convictions politiques et ses opinions dissidentes.

Bien qu'il soit derrière les barreaux depuis déjà plus de 31 ans au seul motif d'avoir élevé la voix pour revendiquer le droit légitime à l'autodétermination, M. Shah reste détenu en isolement, ce qui a conduit à la dégradation rapide de son état de santé, du fait des affections graves dont il souffre. On lui a, toutefois, refusé l'accès à tout établissement de soins, ce qui est pourtant un droit fondamental de tous les prisonniers politiques.

L'accès aux soins médicaux est un droit fondamental de M. Shah, qui doit lui être garanti comme à tout autre être humain, et il incombe aux autorités pénitentiaires de faire en sorte qu'il puisse exercer ce droit. Je vous prie instamment de prendre note sans plus attendre de l'état de santé de M. Shah et vous exhorte à user de vos bons offices pour obtenir sa libération.

Pour sa part, en tant que partie au conflit du Jammu-et-Cachemire, comme l'a constaté le Conseil de sécurité dans ses résolutions, le Pakistan continuera de fournir un appui moral et diplomatique à la population opprimée du Jammu-et-Cachemire, occupé par l'Inde, qui lutte pour la réalisation de son droit inaliénable à l'autodétermination.

(Signé) Abdullah Hussain **Haroon**